

Membres en exercice	20
Membres présents	14
Pouvoirs	3
Votes :	
Pour	17
Contres	0
Abstentions	0

REPUBLIQUE FRANCAISE



DELIBERATION N° 21/2023
OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni le 5 décembre 2023 à Ecole-Valentin, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Marie-France BOTTARLINI, Monique CHOUX, représentant Raphaël KRUCIEN, François CUCHEROUSET, André-Marie DEPOUTOT, Michel LAURENT, Géraldine LEROY, Patricia LIME-VIEILLE, représentant Thierry VERNIER, Thierry MAIRE DU POSET, Daniel PERRIN, Florence ROGEBOSZ, Michel VIENET

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Elisabeth BROSSARD, Damien CHARLET, pouvoir à Géraldine LEROY, Raphaël KRUCIEN, représenté par Monique CHOUX, Thierry VERNIER, représenté par Patricia LIME-VIEILLE, Charles PIQUARD, pouvoir à Daniel PERRIN, Géraldine TISSOT-TRULLARD, pouvoir à Thierry MAIRE DU POSET, Martine VOIDEY, représentée par Florence ROGEBOSZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité la Décision modificative n° 2, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61351 : matériel roulant	6 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 000.00 €	
D 64111 : Rémunération principale titulaires		1 500.00 €
D 64131 : Rémunérations		1 500.00 €
D 6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		1 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		4 000.00 €
D 6811 : Dot. amort. immos incorporelles		2 000.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		2 000.00 €
TOTAL GENERAL	6 000.00 €	6 000.00 €

La Présidente de l'ADAT,

Christine BOUQUIN